

— COMMERCE ALIMENTAIRE —

# LES NÉGOCIATIONS SONT À LA CROISÉE DES CHEMINS !

Après 7 mois de négociations dans le secteur, la volonté explicite des employeurs de refuser toutes négociations avec les représentants des travailleurs dans les entreprises est incompréhensible.

Pourtant cela avait bien commencé car **des avancées avaient été obtenues** :

- augmentation salariale de 1,1 % brut ;
- augmentation des primes d'équipe de 0,25 € à 0,26 € ;
- frais de transport : suppression de la limite des 2 kilomètres et passage de l'indemnité de vélo de 0,22 € à 0,24 € (pour la distance réellement parcourue entre le domicile et le lieu de travail) ;
- prolongation des CCT crédits-temps et prépensions ;
- passage de tous les montants de sécurité d'existence à 4,4 € ;
- intervention du Fonds social pour la garde des enfants de 2 € à 3 € par jour (âge maximal de l'enfant est porté de 3 ans à 4 ans).

Des points sont encore en **discussion** :

- le passage de la prime unique (payable en décembre 2019) actuellement d'un montant de 70 € à 116,67 € ;
- la modification par le Fonds social de la procédure de remboursement des frais de la formation syndicale ;
- l'implication des représentants des travailleurs dans l'élaboration du plan de formation pose toujours problème.

La colère du front commun syndical se porte sur **deux points de blocage** :

Le front commun syndical a reçu comme mandat des travailleurs qu'il représente d'entamer les négociations sur le volet travail faisable ainsi que sur l'évolution du travail dans les entreprises.

**Le travail faisable n'est pas un volet anodin.** Il s'agit de discuter des aménagements de fins de carrière, du tutorat, de la conciliation vie privée/vie professionnelle mais aussi des mesures de protection au travail, du stress, des maladies professionnelles, ... au sein de vos entreprises. Il est essentiel que ces négociations se tiennent avec les représentants des travailleurs. **Il s'agit d'aspects qualitatifs indispensables au bien être des travailleurs : pas question pour les patrons d'éviter cette discussion qui devra se concrétiser par une convention d'entreprise !**

Concernant les travailleurs âgés, le jour de congé supplémentaire à 55 ans est refusé. Après la suppression des prépensions à la demande du patronat par le Gouvernement Michel-De Wever, **les employeurs refusent à leur travailleur âgé un jour de congé pour alléger leur fin de carrière : inadmissible !**

Ne pas discuter avec les représentants des travailleurs dans les entreprises n'est pas **tolérable**.

Dans un secteur où les conditions de travail évoluent extrêmement rapidement, refuser de se mettre autour de la table avec les représentants des travailleurs est **insupportable**.

**Solidairement, les syndicats exigent la mise en place de CCT d'entreprise relatives au travail faisable sans délai.**